



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 15 décembre 2022

Publié le 20/12/2022

Date convocation : 7 décembre 2022

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Rino BENELLI à Michel DUSSAUD, Corinne CAPEL à Josette VELAY, Madeleine MARTINEZ à Véronique TERRANA, Charly MARTIN à Yvon BONZI, Stéphanie MENEGHINI à Régine PESENTI, Annie MERIC à Alain CLEMENT, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT, Danielle MECA à Hervé BRAHIC, Dominique PASQUIER à Pierre DELCASSO

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Recours à un contrat d'apprentissage

UNANIMITE

1. M14 – DM n° 2

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-6218 : Personnel extérieur (chapitre 012)	-	15 000 €
D-6411 : Rémunération personnel titulaire (chapitre 012)	-	15 000 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F (chapitre 012)	-	5 000 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur (chapitre 012)	-	100 €
D-6535 : Formation (chapitre 012)	100 €	-
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	100 €	35 100 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	
	Diminution	Augmentation
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013)	-	10 000 €
D-6459 : Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (chapitre 013)	-	25 000 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	-	35 000 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-202 : Frais de réalisation documents d'urbanisme (chapitre 20)	-	10 000 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles (chapitre 21)	-	5 000 €
D-2315 : Installations, matériel et outillages techniques (chapitre 23)	5 000 €	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 000 €	15 000 €
R-10226 : Taxe d'aménagement (chapitre 10)	-	10 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	-	10 000 €

UNANIMITE

2. Dépenses d'investissement avant vote budget M14

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2022 :

Budget principal M14		
Affectation	Montant autorisé engagements Investissements 2023	Pour mémoire Budget 2022
<u>Ch 20</u> : Immobilisations incorporelles	8 000 €	32 000 €
<u>Ch 204</u> : Subv. équipement versées	20 750 €	83 000 €
<u>Ch 21</u> : Immobilisations corporelles	101 975 €	407 900 €
<u>Ch 23</u> : Immobilisations en cours	241 468 €	965 874 €

UNANIMITE

3. Dépenses d'investissement avant vote budget EAU (AEP)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2022 :

Budget EAU		
Affectation	Montant autorisé engagements Investissements 2023	Pour mémoire Budget 2022
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	21 825 €	87 300 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	38 917€	155 670 €

UNANIMITE

4. Dépenses d'investissement avant vote budget Assainissement (EU)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2022 :

Budget Assainissement		
Affectation	Montant autorisé engagements Investissements 2023	Pour mémoire Budget 2022
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	23 214 €	92 857 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	34 675 €	138 700 €

UNANIMITE

5. Modification tableau des effectifs

Il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs municipaux afin de prendre en compte les mouvements de personnel :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet suite avancement de grade au 01/01/2023,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet suite avancement de grade au 01/01/2023,
- Suppression d'un poste d'attaché suite disponibilité pour convenances personnelles depuis le 01/04/2017.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet suite disponibilité pour convenances personnelles depuis le 01/06/2017.

UNANIMITE

6. Régime indemnitaire

Il est demandé au conseil d'instituer le régime indemnitaire de la filière police municipale dans les conditions suivantes :

Grade	Montant de référence	Effectif	Coefficient multiplicateur voté
Brigadier-chef principal	512.28 €	1	De 0 à 8

UNANIMITE

7. Recours à un contrat d'apprentissage

Le Conseil municipal décide le recours au contrat d'apprentissage et approuve l'accueil d'un apprenti à compter du 9/12/2022 jusqu'au 31/07/2023 au sein du service de la Régie des eaux en vue de la préparation d'une licence professionnelle « métiers de la protection et de la gestion de l'environnement ».

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,
Yvon BONZI

The image shows a blue ink signature of Yvon Bonzi over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE (Gard)' and features a central emblem with a castle tower and a sun.